

Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA :

ANNEXE 3

Transport

Un service de bus est organisé matin et soir.

Je soussigné(e) (Nom et prénom)(père, mère, tuteur),
déclare que mon/mes enfant(s) inscrit(s) à la plaine de vacances :

Nom et prénom de l'enfant	Âge	Nom de l'animateur responsable (Complété par nos soins)
.....
.....
.....
.....

- se rendra(ont) à la plaine par ses(leurs) propres moyens
- utilisera(ont) le transport gratuit aux lieux et heures qui m'ont été communiqués (1).
 - Tous les matins
 - Tous les soirs
 - Le matin des dates suivantes :
 - Le soir des dates suivantes :

Arrêt N°

.....

Remarques éventuelles :

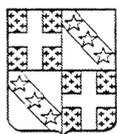
.....

Date :

Signature des parents

N.B. : Les enfants bénéficiant des accueils du matin et du soir seront amenés et repris par leurs parents.

(1) Voir Annexe 4



Itinéraire BUS

Le BUS s'arrête systématiquement aux arrêts identifiés par un N°.

Un panneau y sera placé la dernière semaine de juin.

Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par le bus, merci de compléter l'annexe 3 si ce n'est pas encore fait.

ATTENTION, votre enfant aura besoin de la confirmation écrite validant son inscription pour monter dans le bus.

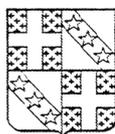
Si le bus passe devant votre domicile, le chauffeur s'arrêtera si vous lui faites signe ; le soir, il déposera également votre enfant devant chez lui (Merci de remplir l'annexe 5 le cas échéant).

	Arrêt N°		Matin	Soir
GESVES	1	Complexe – Plaine de vacances		16H08
SOREE	2	Rue Monty (Carrefour)	7H45	16H15
HALTINNE	3	Haut-Bois (Maison du coin)	7H52	16H22
	4	Strud (Roquet)	7H58	16H28
MOZET	5	Goyet	8H03	16H33
	6	Tienne Saint-Lambert (Carrefour)	8H09	16H39
Faulx-les-Tombes	7	Chée de Gramptinne (Jausse)	8H15	16H45
	8	Rue du Bois Planté	8H19	16H49
	9	Carrefour Rue de Courrière/Rue de Sabotier	8H21	16H51
	10	Chée de Gramptinne (Lamproye)	8H23	16H53
	11	Place de Faulx	8H26	16H56
	12	Rue de Gesves (Bas de la rue)	8H30	17H00
	13	Rue de Gesves (Haut de la rue)	8H32	17H02
GESVES	14	Rue Fechaire	8H34	17H04
	15	Chapelle Pré d' Amite	8H37	17H07
	16	Les Fonds (Catena)	8H39	17H09
	17	Rue du Chaurlis	8H43	17H13
	18	Grande Commune	8H45	17H15
	19	Brionsart (Les fonds)	8H47	17H17
	1	Complexe – Plaine de vacances	8H50	

ATTENTION

L'horaire est donné à titre indicatif.

Il est notamment tributaire du nombre d'enfants et des réalités de la plaine...



Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier Geerkens

ANNEXE 5

Autorisation parentale pour quitter seul le minibus
(Uniquement les enfants de 12 ans et +)

Je soussigné(e) (Nom et prénom)
(père, mère, tuteur),
autorise l'animateur responsable du retour des enfants en minibus à laisser descendre mon enfant à l'arrêt convenu et à se rendre chez lui seul.

Nom et prénom de l'enfant	Âge	Nom de l'animateur responsable (Complété par nos soins)
.....
.....
.....
.....

Remarques éventuelles :
.....
.....

Date :

Signature des parents